

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/07/2016

Date de la convocation:
28/06/2016
Date d'affichage:
29/06/2016

L' an 2016 et le 5 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 23

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESCHLER Annie à M. NICASTRO Gérard, MM : SCHLOSSER Charles à M. ISEL Roger, SITTER Pierrot à Mme ROTH Marie-Louise, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, LEDIG Evelyne, MM : KAISER Francis, OTT Alexis, SUSS Charles, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 094.2016
Vote : A la majorité
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

094.2016 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : demande de co-financement pour les travaux d'accessibilité des équipements communautaires : plan de financement

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'appel à projets pour la programmation 2016 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour laquelle la communauté de communes est éligible, le dossier déposé et les demandes complémentaires du service insrtucteur,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider le programme de travaux d'accessibilité des équipements communautaires, conformément au contexte réglementaire, et l'Agenda d'accessibilité validé le 14 décembre 2015,**
- **De spécifier les plans de financement suivants :**
 - **Travaux d'accessibilité :**

Coût d'objectif :	44 500 € HT	
DETR 2016 :	17 800 € (40 %)	
Autofinancement CCSP :	26 700 €	
 - **Outils de visite mobile Maison rurale de l'Outre-Forêt :**

Coût d'objectif :	64 500 € HT	
Conseil départemental :	30 000 €	(47 %)
DETR 2016 :	19 350 €	(30 %)
Autofinancement CCSP :	15 150 €	
- **De solliciter les cofinancements au titre de la DETR 2016 auprès de l'Etat, à hauteur de 37 150 € au total,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/07/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

